

## **Quelles sont les aides financières pour le BAFA ?**

### **La Caisse d'Allocations Familiales**

Concernant la bourse BAFA, le secrétariat de Territoire d'Aventures centralise les demandes et se charge d'envoyer les dossiers.

Quel que soit le département de résidence, il existe une aide nationale pour le BAFA, sans condition ni d'âge ni de ressources, que l'on soit allocataire de la CAF ou pas.

Les aides concernent uniquement le financement du stage d'approfondissement BAFA : elles sont versées au stagiaire au moment de son inscription à la session d'approfondissement.

- 91,47 € pour toutes les disciplines.
- 106,71 € pour la spécialisation "Accueil des jeunes enfants".

La CAF de certains départements peut accorder des aides supplémentaires à cette aide nationale, renseignez-vous auprès de votre CAF :

### **Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire - CAF**

177 rue de Paris - 71024 MACON Cedex 09

Tél. : 0 810 25 71 10

Site Internet : [www.saoneetloire.caf.fr](http://www.saoneetloire.caf.fr)

*En plus de l'aide pour le stage de qualification ou d'approfondissement d'un montant de 91.47€ versé directement au stagiaire ou à la famille, la CAF de Saône-et-Loire peut attribuer une bourse BAFA locale de 200 € (si le stage d'approfondissement ou de qualification est en lien avec l'accueil des enfants porteurs de handicap, un bonus de 50€ est versé à la fin du 3ème stage). Cette bourse est attribuée sans conditions de ressources aux stagiaires BAFA résidents en Saône-et-Loire, qu'ils soient allocataires CAF ou non. Elle est versée directement à l'organisme de formation.*

### **Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Une aide de 90 € pour le stage d'approfondissement peut être attribuée sans condition de ressources. Vous devez pour cela être domicilié en Saône-et-Loire et avoir moins de 25 ans. L'organisme formateur doit avoir obligatoirement conclu une convention avec le Département de Saône-et-Loire.

*L'aide est versée directement à l'organisme et vient en déduction du coût de la formation.*

*S'adresser à la Direction de l'éducation et de la jeunesse - Tél. 03 85 39 76 62 - email : [dej@cg71.fr](mailto:dej@cg71.fr)*

L'aide doit être demandée au moment de l'inscription au CG, elle sera à déduire du montant. Renseignement au CG71, au 03 85 39 66 00.

### **Conseil départemental de Saône-et-Loire**

18 rue de Flacé - Espace Duhesme - 71026 MACON Cedex 9

Tél. : 03 85 39 66 00

Site Internet : [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)

### **Pôle Emploi**

Financements proposés aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions très strictes, concernant des cas de reconversion professionnelle, car le BAFA et le BAFD ne sont pas considérés comme des diplômes professionnels

## **Les bourses Jeunesse et Sports**

Une aide au financement sous certaines conditions. Se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône-et-Loire.

## **La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM)**

Une aide de 100 € au titre de remboursement d'une partie des frais de formation au BAFA est accordée pour les nouveaux diplômés, après qu'ils aient effectués 20 vacations dans l'un des accueils de loisirs de la collectivité (Territoire d'aventures et C// à Autun, le Domaine du Curier à Epinac, l'accueil de loisirs de Broye, les accueils à Auxy(été), Etang-sur-Arroux et Couches), et à condition qu'ils résident sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan. Cette aide sera limitée à 3 versements, soit une aide maximale de 300€ au total.

## **La Mutualité Sociale Agricole**

Une aide de 400 € pour les allocataires MSA Actif agricole ou parent affilié maladie.  
Montant de l'aide : 400 € (300 € à l'inscription et 100 € à la fin de la formation complète).  
Conditions : être domicilié en Bourgogne, avoir moins de 26 ans, être actif agricole ou avoir ses parents affiliés à la MSA. Pas de condition de ressources. Se renseigner auprès de votre conseiller MSA.

### **Mutualité sociale agricole de Bourgogne - MSA**

14 rue Félix Trutat - 21046 DIJON cedex

Tél. : 09 69 36 20 50

e-mail : [contact@bourgogne.msa.fr](mailto:contact@bourgogne.msa.fr)

Site Internet : [www.msa-bourgogne.fr](http://www.msa-bourgogne.fr)

## **La Mission Locale**

Une aide au financement pour les personnes inscrites à la Mission Locale. Se renseigner auprès de votre conseiller Mission Locale.

## **Comités d'entreprise (CE)**

Dans certains cas, votre CE peut contribuer au financement. Se renseigner directement auprès du CE de votre entreprise.

## **Etablissements bancaires**

Ils peuvent vous offrir une aide une fois le BAFA obtenu. Se renseigner directement auprès de votre banque.

## **Organismes de formation**

Certains organismes de formation proposent des aides financières à leurs stagiaires. Se renseigner directement auprès d'eux.

*Janvier 2018*